



# problème d'hypothèque annulation de la vente

Par **messzlatan**, le **25/03/2013** à **22:25**

Bonjour,

Ce jour je doit enfin signée mon acte de vente définitif pour une maison. Tout les rendez-vous ont été effectués en règle mais le jour de la signature définitif on m'apprend que la banque qui a financer le programme immobilier(achat sur plan)n'a pas été payé de 30000euro car l'ancien propriétaire aurais réglé directement le promoteur qui n'a pas payé la banque.mon notaire m'informe que si j'achète le bien je récupère sa créance et donc devrais les 30000 euros a la banque ou que la banque pourrais saisir le bien.

Je me retrouve après des mois de démarches et avoir donné mon préavis dans une impasse.

Pourriez vous m'éclairé:

Le notaire aurais t'il du m'avertir le jour de la signature de la promesse de vente(pourquoi la t'il su si tard le jour de la signature)

Est ce vraiment une close suspensive puis-je me retourne contre quelqu'un.